

NOTE DE BREFFAGE

Comment identifier les subventions inefficaces dédiées aux combustibles fossiles au Canada

Émile Boisseau-Bouvier et Laura Cameron¹

Juillet 2022

Introduction

Il est impératif de mettre un terme aux subventions gouvernementales aux combustibles fossiles et d'harmoniser les flux financiers avec les objectifs de l'Accord de Paris si l'on veut faire face à l'aggravation de la crise climatique. Le dernier rapport rédigé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) brosse un tableau sombre de la très petite fenêtre d'action existante pour une transition vers des économies à faible émission de carbone – tout comme de la faible éventualité que des pays à forte émission comme le Canada montrent l'exemple (GIEC, 2022).

Le Canada s'est d'abord engagé à supprimer progressivement les « subventions inefficaces aux combustibles fossiles » en 2009 aux côtés de ses pairs du G20 (G20, 2009). Il a depuis constamment réitéré cet engagement et plus récemment en 2022, lors de la 26^{ème} Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26). Celle-ci s'est soldée par l'élaboration du pacte de Glasgow pour le climat et du Plan fédéral de réduction des émissions. Dans les lettres de mandat adressées aux ministres l'an dernier, le gouvernement canadien a devancé sa promesse d'éliminer les subventions aux combustibles fossiles à 2023 plutôt qu'en 2025. Il a aussi évoqué son engagement d'abolir progressivement le financement public du secteur des combustibles fossiles (gouvernement du Canada, 2021), indiquant la pression accrue provenant du secteur public et de la communauté internationale en vue d'harmoniser le soutien économique fédéral avec ses engagements climatiques.

¹ L'autrice et l'auteur remercient les personnes suivantes pour leur soutien et leurs commentaires offerts dans le cadre de la rédaction de ce document : Nathalie Girouard (OCDE), Justine Garrett (OCDE), Jamie Kirkpatrick (Blue Green Canada), Marc-André Viau (Équiterre), Ronald Steenblik (IISD), Aaron Cosbey (IISD), Philip Gass (IISD), et Vanessa Corkal (IISD).



Le Canada s'est également engagé à supprimer progressivement tout soutien financier public au secteur international des combustibles fossiles cette année (Nations Unies [ONU], 2021) ainsi qu'à l'énergie au charbon d'ici 2030 (gouvernement du Canada, 2018). Afin de respecter cet engagement et de permettre une transition à la fois rapide et simplifiée, il faut accélérer le déplacement de ces appuis financiers, à savoir les subventions et les financements publics.

Même si certains progrès ont été réalisés pendant la dernière décennie en ce qui concerne la suppression progressive des subventions canadiennes aux combustibles fossiles, il reste beaucoup à accomplir. En fait, les subventions fédérales pour lesquelles des données sont disponibles s'élèvent à au moins 1,91 milliard de dollars canadiens en 2020 (sans compter les subventions liées aux finances publiques et à l'impôt, pour lesquelles il n'existe pas de données) (Corkal, 2021). Lorsqu'on réunit les subventions accordées aux provinces, la somme en devient d'autant plus importante. Par exemple, les principales provinces productrices d'énergies fossiles – l'Alberta, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador – ont ensemble octroyé au moins 2,5 milliards de dollars canadiens au cours de l'exercice 2020-2021 (McKenzie et coll., 2022). De son côté, le Québec a alloué de 2011 à 2016 en moyenne 300 millions de dollars par année en allègement à la taxe sur les carburants (Gass et coll., 2017).

L'absence d'une définition commune à l'échelle internationale tout comme au sein du gouvernement canadien freine l'observation de l'engagement à l'élimination progressive de ces subventions. Le G20 a initialement présenté les subventions inefficaces aux combustibles fossiles comme étant celles qui « encouragent la surconsommation, restreignent notre sécurité énergétique, font obstacle à l'investissement dans des sources d'énergie propre et portent atteinte aux efforts de lutte contre le changement climatique » (G20, 2009). Toutefois, comme indiqué dans un récent examen international, il n'existe pas de définitions entérinées au niveau international de ce qui constitue les trois principaux éléments de cet engagement (la définition d'une subvention aux combustibles fossiles; la façon de déterminer si une subvention est inefficace; et la conception de la surconsommation) (Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE] et Agence internationale de l'énergie [AIE], 2022). Pour l'instant, certains pays considèrent inefficace l'ensemble des subventions aux combustibles fossiles (p. ex., l'Italie et le Pérou), tandis que d'autres excluent les mesures de soutien à l'industrie (p. ex., l'Allemagne), et les exonérations fiscales ou les réductions de soutien à la consommation (p. ex., le Mexique), pour une variété de raisons incluant le maintien de la compétitivité de l'industrie et l'évitement des fuites de carbone vers les pays dont les réglementations sont moins contraignantes (OCDE et AIE, 2022). Pour sa part, le comité sur les changements climatiques du Royaume-Uni (2021) juge qu'aucune subvention aux combustibles fossiles ne devrait être classée « efficace » au Royaume-Uni.

L'examen par les pairs réalisé de concert par le Canada et l'Argentine (au cours duquel chaque pays passe en revue les subventions de l'autre nation en matière de combustibles fossiles) se poursuit. Il accuse un retard important par rapport à l'échéancier prévu. Pour que ce processus soit significatif, il est crucial de définir ce que sont les subventions aux combustibles fossiles et leur inefficacité dans le contexte canadien. Ce point a fait l'objet de nombreuses enquêtes



et discussions (Institut international de développement durable, 2019) et nous réitérons notre recommandation afin que le Canada adopte la définition de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui est largement reprise par les inventaires et les processus dans le monde entier (Gerasimchuk et coll., 2017; OCDE, 2012). La recommandation est aussi inscrite dans les conseils récents aux États émis par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et par diverses parties collaboratrices (2019) concernant la mesure et la déclaration des subventions. Cette définition contient les avantages financiers offerts aux entreprises ou aux industries, y compris les transferts directs, les pertes de revenus, le transfert de risques et la fourniture de biens et de services.

La question de la détermination de l'inefficacité dans le contexte canadien, en revanche, a reçu moins d'attention : elle occupe la place centrale de cette note de synthèse. Un rapport du Bureau du vérificateur général a souligné la nécessité de mettre en place un processus permettant d'identifier les subventions inefficaces dans le contexte canadien et a conclu que les efforts du Canada pour éliminer les subventions inefficaces étaient fragmentaires et « seraient aidés si l'on clarifiait ce qu'on entend par inefficace » (Commissaire à l'environnement et au développement durable, 2019). Étant donné que ce libellé est au cœur des engagements internationaux et nationaux du Canada, il est important de préciser de quoi relèvent ces subventions pour les éliminer progressivement, en toute transparence et avec imputabilité.

Voici quatre critères dont nous nous servons pour évaluer l'efficacité des subventions aux combustibles fossiles au Canada :

1. Conformité avec les engagements climatiques;
2. Soutien d'une économie à faible émission de carbone;
3. Cohérence avec une transition juste;
4. Manière optimale d'atteindre l'objectif global de la politique.

Les subventions doivent répondre à ces quatre critères pour être considérées comme efficaces. Ne pas en remplir un retire ce statut. Dans les sections qui suivent, nous décrivons brièvement chacun de ces critères d'évaluation dans un souci d'orientation, comme le Canada s'est engagé à évaluer et à éliminer ces subventions au cours de 2023.

1^{er} critère : Conformité avec les engagements climatiques

Dans le contexte des changements climatiques, cette subvention a-t-elle une incidence négative ou positive sur notre capacité mondiale d'atteindre un bilan carboneutre ainsi que sur l'objectif de contribution déterminée au niveau national du Canada?

Le Canada vise à réduire ses émissions de 40 % à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 et cherche à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, dans le but de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 1,5 °C. Toutefois, cet objectif de 2030 est bien inférieur à la réduction des émissions de 60 % en dessous des niveaux de 2005 que le Canada devrait adopter



pour faire sa juste part de l'effort climatique mondial (Holz et coll., 2019). L'AIE a proposé un scénario permettant d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 (AIE, 2021), et d'autres ont calculé que ce scénario exige une baisse annuelle de la production de pétrole et de gaz fossile de 3 à 4 % sans qu'aucun nouveau gisement de pétrole ou de gaz fossile ne soit exploité (Greenpeace et coll., 2022). Dans un souci d'équité et en vertu du principe des responsabilités communes, mais différenciées, des recherches récentes ont révélé que, pour respecter ses responsabilités en tant que grand pays émetteur, le Canada doit dépasser ses objectifs actuels et réduire sa production de pétrole et de gaz de 74 % d'ici 2030 (Calverley et Anderson, 2022). Toutefois, malgré les efforts déployés à ce jour, l'inventaire national des émissions dénote que les émissions du Canada n'ont diminué que de 1,1 % au cours des 15 dernières années (précédent la pandémie), et que les émissions provenant du secteur du pétrole et du gaz continuent de connaître la plus forte croissance dans l'ensemble de l'économie canadienne (Al-Aini et coll., 2022).

L'évaluation de toutes les subventions qui appuient les industries des énergies doit être faite en tenant compte de leur compatibilité avec les engagements climatiques du Canada et de la dernière modélisation pour atteindre la carboneutralité. Le Canada devrait s'inspirer de modèles à l'international qui atteignent la cible de carboneutralité et qui sont compatibles avec l'Accord de Paris (Bois von Kursk et Muttitt, 2022). De son côté, la Régie de l'énergie du Canada devrait procéder rapidement à la création de scénarios nationaux basés sur celui de hausse de température de 1,5 °C (McKenzie, 2021). Les mesures proposées, existantes comme nouvelles, devraient être examinées pour voir si elles contribuent aux efforts de réduction des émissions du Canada conformément à ces scénarios et à ces engagements, ou si elles les sapent. Par exemple, si une subvention soutient la construction ou la modernisation d'une infrastructure liée aux combustibles fossiles et permet la poursuite de l'extraction et de l'utilisation des combustibles fossiles pendant des décennies, elle nuira probablement au Canada dans sa poursuite des cibles climatiques. Il ne faut pas oublier que la portée d'une subvention qui facilite l'exportation de combustibles fossiles s'étend à l'extérieur des frontières du Canada pendant la combustion (émissions du type 3 ou 'scope 3' en anglais). Il est donc peu probable qu'une telle subvention soit compatible avec le besoin de réduction progressive de la production actuelle pour se limiter à un niveau compatible avec la carboneutralité mondiale. Les subventions conformes aux engagements de carboneutralité doivent concerner des technologies éprouvées en matière d'énergie propre et d'efficacité énergétique, et non pas les technologies risquées, non compétitives ou qui n'ont pas encore fait leurs preuves, comme le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, qui pourraient accroître notre dépendance aux combustibles fossiles pour les décennies à venir.

La prise en considération de l'efficacité des subventions doit de plus tenir compte des impacts économiques et humains du changement climatique aggravés par l'utilisation continue du pétrole et du gaz. Les subventions qui contribuent à la progression des combustibles fossiles et à notre dépendance à long terme contribuent aux dommages sociaux, environnementaux et économiques ainsi qu'aux changements climatiques. Il faut considérer ces coûts à long terme en les comparant aux avantages ou à l'efficacité obtenus à court terme pour déterminer le résultat net. Le dernier rapport du GIEC estime que les coûts économiques des impacts des changements climatiques au Canada représentent environ 1,9 milliard de dollars canadiens par



année et qu'ils sont à la hausse, tout comme le coût de la lutte contre ces impacts. Par exemple, l'extinction des incendies au Canada coûte maintenant près de 1 milliard de dollars canadiens par an (GIEC, 2022). Une étude révèle qu'un scénario d'émissions maintenant le statu quo réduirait la production économique par habitant du Canada de 13,3 % en dessous de ce qu'elle pourrait être autrement en 2100 (Kahn et coll., 2019). Les subventions consacrées au secteur de l'énergie doivent être créées en fonction des visées à long terme des mesures incitatives financières ou des investissements, de tout coût potentiel d'opportunité et de la contribution aux émissions à l'origine du changement climatique.

2^e critère : Soutien d'une économie à faible émission de carbone

La subvention facilite-t-elle la transition vers une économie à faible émission de carbone qui correspond à un scénario de hausse de température de 1,5 °C?

Le Canada a adopté la tarification du carbone parce que les mesures incitatives et dissuasives financières constituent deux des moyens les plus importants de lutte contre la pollution et d'orientation des décisions d'investissement (Gouvernement du Canada, 2022). Les subventions aux combustibles fossiles interfèrent avec la tarification du carbone, en abaissant artificiellement les coûts de production et de consommation. Cette distorsion du marché en faveur des combustibles fossiles et au détriment des énergies renouvelables ou de l'efficacité énergétique est bien documentée (Moerenhout et Irschlinger, 2020) et ralentit la transition vers une économie à faible émission de carbone. Les subventions publiques ne devraient pas entraver les efforts du gouvernement à fournir une prévisibilité économique claire concernant l'objectif de la transition et devraient être ajustables.

Les subventions visant à développer une économie à faible émission de carbone doivent respecter le principe du « pollueur-payeur », selon lequel les entreprises à l'origine des polluants et des déchets devraient assumer la responsabilité de leurs actions et payer les coûts imposés à la société. Ce postulat a été intégré dans les principales lois en matière de protection de l'environnement au Canada (Smith et Hauptman, 2020). Les entreprises devraient être celles qui engagent les frais nécessaires à la décarbonisation du secteur des combustibles fossiles.

En plus d'envoyer le mauvais message aux investisseurs, les subventions aux combustibles fossiles augmentent le risque d'abandon d'actifs dans un contexte où la demande mondiale en combustibles fossiles diminuerait à moyen et à long terme. Les subventions actuellement allouées pour la construction ou l'entretien des infrastructures doivent tenir compte de la période de récupération requise pour que les projets soient rentables, et les scénarios économiques utilisés pour déterminer le risque financier d'un projet doivent prendre en considération les risques liés au climat et de l'élan mondial pour l'action climatique. Les subventions pour les projets qui sont susceptibles de se retrouver bloqués avant la fin de leur période d'amortissement ne devraient donc pas être accordées. Cet élément est particulièrement de circonstance au Canada, l'un des pays où les pertes potentielles sont les plus importantes en raison des actifs de combustibles



fossiles délaissés, estimés à environ 100 milliards de dollars américains (Semieniuk et coll., 2022). Les investissements qui nécessitent des décennies d'utilisation des infrastructures de combustibles fossiles peuvent exposer le système financier à de graves perturbations de son marché (Monasterolo, 2020).

3^e critère : Cohérence avec une transition juste

La subvention est-elle cohérente avec les principes d'une transition juste?

Les travaux du Canada touchant les subventions aux combustibles fossiles doivent être liés à sa future législation et à ses multiples obligations internationales en matière de transition juste. Il s'agit notamment de l'Accord de Paris, de la Déclaration de Silésie et de la Déclaration pour une transition juste de la COP26, ainsi que des principes énoncés dans les lignes directrices de l'Organisation internationale du Travail (OIT) *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous* (OIT, Première Édition, 2015).

Voici deux des principes directeurs de l'OIT qui sont particulièrement pertinents dans le contexte de la subvention aux combustibles fossiles :

le principe (d) stipule que « des politiques cohérentes entre les portefeuilles de l'économie, de l'environnement, des affaires sociales, de l'éducation et de la formation et du travail instaurent un cadre permettant aux entreprises, aux travailleurs, aux investisseurs et aux consommateurs d'adhérer à la transition vers des économies et des sociétés écologiquement durables et inclusives et d'en être des éléments moteurs » (OIT, 2015, p. 7);

Et

le principe (e) affirme que « ces politiques cohérentes doivent aussi fournir un cadre de transition juste pour tous, afin de promouvoir la création d'emplois décents plus nombreux, y compris, s'il y a lieu, d'anticiper les incidences sur l'emploi et de favoriser une protection sociale adéquate et pérenne face aux pertes d'emplois et aux licenciements, ainsi que le développement des compétences et le dialogue social ». (OIT, 2015, p. 6)

Les subventions qui favorisent la croissance et attirent les travailleuses et les travailleurs vers un secteur qui ne cessera de s'amenuiser d'ici 2050 s'opposent à la transition vers des économies et des sociétés écologiquement durables et inclusives. Ces subventions n'anticipent pas non plus les répercussions de la transition sur l'emploi ni ne fournissent de protection sociale ou de développement des compétences : elles ne sont donc pas conformes aux principes de l'OIT ni aux obligations du Canada.

Il est évident que la protection, la sécurité et le bien-être des travailleuses et des travailleurs comptent. Afin d'assurer une transition juste, ces éléments doivent conserver leur importance à long terme. Une transition juste exige de renseigner à l'avance les travailleuses, les travailleurs et les collectivités et de créer un plan de transition générant d'autres possibilités d'emploi intéressantes. Les subventions ne doivent pas générer d'emplois à court terme voués à disparaître



à moyen terme. Elles devraient plutôt améliorer le « cadre » réclamé par l'OIT, de manière à permettre aux travailleuses et travailleurs de mener la transition, ainsi que pour créer de bons emplois durables.

De plus, de nombreuses subventions octroyées invoquent des engagements liés aux emplois ou à la création d'emplois, mais ces obligations ne font le plus souvent pas l'objet d'un suivi ou alors d'un suivi régulier. Les fonds utilisés pour financer les secteurs en voie de déclin parviendraient à mieux garantir la stabilité aux travailleuses et travailleurs (voir le critère n° 4) s'ils étaient réorientés à la création de nouveaux emplois notamment dans les secteurs de l'énergie non polluants, de l'électrification, de la modernisation et d'autres industries à faible émission de carbone, qui doivent prendre de l'envergure rapidement au cours des prochaines décennies. La création d'emplois à partir de telles subventions devrait faire l'objet d'un suivi et des comptes devraient être demandés afin d'assurer l'imputabilité.

4^e critère : Manière optimale d'atteindre l'objectif global de la politique

Compte tenu de tous les coûts et avantages, cette mesure est-elle la politique ou le programme préférable pour atteindre les objectifs environnementaux, sociaux ou économiques énoncés?

De nombreuses subventions aux combustibles fossiles sont conçues en tenant compte des retombées environnementales, sociales ou économiques telles que la baisse des prix de l'énergie pour les personnes en difficulté, la réduction des émissions provenant de la production de pétrole et de gaz ou la relance de la création d'emplois. Ces gains potentiels pour les Canadiennes et les Canadiens devraient être au cœur de la prise de décisions du gouvernement: ils importent tout particulièrement lorsque les prix de l'énergie sont élevés et instables, comme nous avons pu le constater récemment. Cependant, il faut que ces retombées, tout comme les politiques utilisées pour les obtenir, soient évaluées avec justesse. Les subventions à la consommation de combustibles fossiles se révèlent souvent régressives, ce qui profite aux riches de manière disproportionnée plutôt que de soutenir des segments plus vulnérables de la population (Granado et coll., 2010). Étant donné que ces subventions augmentent la consommation et les répercussions des combustibles fossiles, il faut soupeser le compromis à faire entre les réductions d'émissions et les avantages collectifs potentiels.

La question est la suivante : est-ce qu'une subvention est plus efficace pour atteindre ses objectifs que des utilisations alternatives du même argent qui diminueraient les émissions ou les autres impacts environnementaux? Ou des alternatives qui réduiraient exceptionnellement l'augmentation des émissions? Cette démarche est centrale à la définition du concept de « l'efficacité ». Expliquer les visées de la subvention et effectuer une analyse comparative des options disponibles pour remplir ces objectifs est au cœur de cette question. Elle devrait tenir compte des coûts et des avantages sur l'ensemble du cycle de vie de la mesure. Si la finalité est de créer des emplois durables, les fonds n'auraient-ils pas été mieux utilisés dans d'autres secteurs



avec une croissance plus vigoureuse et un avenir économique plus prometteur? L'intention étant de soutenir un segment de la population fragile sur le plan économique, existe-t-il des moyens plus immédiats de soutenir ces communautés par le biais, par exemple, de transferts directs à des individus ou à des entreprises? Si réduire les émissions de la production de pétrole et de gaz constitue le mobile de ces mesures, alors est-ce que les programmes de réglementation et ceux intégrant le principe du pollueur-payeur pourraient obtenir les mêmes résultats en limitant les coûts pour les contribuables? Et si l'objectif est de soutenir le développement et de créer les débouchés économiques par le biais de financements publics, visons-nous des industries économiquement et écologiquement durables, conformément à un scénario de réchauffement climatique limité à 1,5 °C?

Dans certains cas très précis, une subvention aux combustibles fossiles pourrait représenter le moyen le plus efficace d'atteindre à court terme l'objectif énoncé. Par exemple, certaines subventions accordées aux collectivités éloignées et du Nord qui dépendent du diesel jouent un rôle important dans l'accès à l'énergie et sont relativement modiques, pour un total de seulement 2,37 millions de dollars canadiens en 2020 (Environmental Defense, 2021). Toutefois, malgré leurs objectifs valables, ces subventions peuvent tout de même constituer un obstacle à l'adoption de solutions de rechange et avoir des conséquences négatives liées à l'utilisation des combustibles fossiles, comme la pollution à l'échelle locale. Dans ces cas, un délai d'abandon progressif de la subvention doit être fixé, de concert avec les subventions et les politiques habilitantes permettant le développement de solutions de rechange plus durables. Cette façon de faire permet d'assurer que les communautés puissent faire la transition vers des sources d'énergie plus sûres et plus fiables, à mesure que les combustibles fossiles sont graduellement éliminés.

Conclusion

Les critères présentés ici fournissent un cadre d'évaluation critique servant à l'appréciation de l'efficacité des subventions aux combustibles fossiles. Ces critères sont conformes aux engagements actuels du Canada en matière de changement climatique et démontrent clairement qu'il y a très peu de place pour des subventions efficaces aux combustibles fossiles. Ces dernières se limiteraient à des circonstances très précises et limitées dans le temps.

Nous recommandons que le gouvernement canadien adopte et applique ces critères pour évaluer les subventions aux combustibles fossiles dans le contexte de ses engagements nationaux et internationaux en matière de changements et de financement climatiques. Plus exactement, nous suggérons que :

- Ces critères soient mis en œuvre dans le cadre de l'auto-évaluation et de l'examen par les pairs qui sont en cours au Canada et en Argentine en ce qui concerne les subventions aux combustibles fossiles – y compris les mesures fiscales et non fiscales, qui devraient inclure la revue des éléments des subventions compris dans le financement public.
- Ces critères soient appliqués dans le but de respecter l'engagement du Canada d'éliminer progressivement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles d'ici 2023. Pour des



raisons de transparence, le gouvernement devrait rendre son analyse publique et juger toutes les subventions (selon la définition de l'Organisation mondiale du commerce) à l'aide de ces critères.

- Ces mêmes critères servent à évaluer le financement public aux combustibles fossiles par rapport à l'engagement du Canada d'éliminer progressivement le financement public à l'échelle nationale et à l'étranger, comme indiqué dans les lettres de mandat des ministres fédéraux et dans l'Accord de Glasgow sur les finances publiques internationales. Les résultats d'une telle évaluation devraient être rendus publics.
- Le gouvernement fédéral veille à ce qu'aucune nouvelle subvention ou aucun nouveau financement public pour les combustibles fossiles ne soit mis en place. Toutes les mesures politiques proposées dont l'application pourrait favoriser financièrement la consommation ou la production de combustibles fossiles devraient être soupesées en fonction de ces critères, afin d'empêcher que de nouvelles subventions soient créées.
- Le gouvernement fédéral encourage les provinces à adopter ces critères pour juger les subventions provinciales aux combustibles fossiles et les finances publiques, ainsi que pour éliminer toutes les mesures jugées inefficaces.

Il est essentiel de définir et d'évaluer clairement l'efficacité des subventions pour s'assurer que les engagements du Canada en matière de subventions et de finances publiques soient respectés avec transparence, rapidité et imputabilité, cette année et la prochaine, autant à l'échelle nationale qu'internationale.



Références

- Agence internationale de l'énergie. (2021). *Net zero by 2050: A roadmap for the global energy sector*. (en anglais seulement) <https://iea.blob.core.windows.net/assets/4482cac7-edd6-4c03-b6a2-8e79792d16d9/NetZeroBy2050-ARoadmapfortheGlobalEnergySector.pdf>
- Al-Aini, E., Severson-Baker, C., et Gorski, J. (2022). *Getting on track: A primer on challenges to reducing carbon emissions in Canada's oilsands*. (en anglais seulement) L'Institut Pembina. <https://www.pembina.org/reports/getting-on-track.pdf>
- Bois von Kursk, O. et G., Muttitt. (2022). *Lighting the path: What IPCC energy pathways tell us about Paris-aligned policies and investments*. (en anglais seulement) Institut international du développement durable. <https://www.iisd.org/publications/report/ipcc-pathways-paris-aligned-policies>
- Calverley, D. et Anderson, K. (2022). *Phaseout pathways for fossil fuel production within Paris-compliant carbon budgets*. (en anglais seulement) https://www.research.manchester.ac.uk/portal/files/213256008/Tyndall_Production_Phaseout_Report_final_text_3.pdf
- Commissaire à l'environnement et au développement durable. (2019). *Les subventions fiscales aux combustibles fossiles—Ministère des Finances Canada*. Bureau du vérificateur général. https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201904_03_f_43309.html
- Comité sur le changement climatique du Royaume-Uni. (2021). *COP26: Key outcomes and next steps for the UK*. (en anglais seulement) <https://www.theccc.org.uk/publication/cop26-key-outcomes-and-next-steps-for-the-uk/>
- Corkal, V. (2021). *Federal fossil fuel subsidies in Canada: COVID-19 edition*. (en anglais seulement) Institut international du développement durable. <https://www.iisd.org/publications/fossil-fuel-subsidies-canada-covid-19>
- Environmental Defence. (2021). *Paying polluters: Federal financial support to oil and gas in 2020*. (en anglais seulement). https://environmentaldefence.ca/report/federal_fossil_fuel_subsidies_2020/
- G20. (24-25 septembre 2009). *Déclaration des chefs d'états et de gouvernements*. Sommet de Pittsburgh. <http://www.g20.utoronto.ca/2009/2009communiqu0925-fr.html>
- Gass, P., Gerasimchuk, I., Gagnon-Lebrun, F. et Touchette, Y. (2018). *Les subventions du gouvernement à la consommation et au développement d'hydrocarbures au Québec*. Institut international du développement durable. <https://www.iisd.org/publications/report/les-subventions-du-gouvernement-la-consommation-et-au-developpement>
- Gerasimchuk, I., Wooders, P., Merrill, L., Sanchez, L. et Kitson, L. (2017). *A guidebook to reviews of fossil fuel subsidies: From self-reports to peer learning*. (en anglais seulement) Institut international du développement durable. <https://www.iisd.org/library/guidebook-reviews-fossil-fuel-subsidies>



- Gouvernement du Canada. (12 décembre 2018). *L'élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon au Canada franchit une autre étape importante* [Communiqué de presse]. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2018/12/lelimination-progressive-de-la-production-delectricite-a-partir-du-charbon-au-canada-franchit-une-autre-etape-importante.html>
- Gouvernement du Canada. (16 décembre 2021). *Lettre de mandat de la vice-première ministre et ministre des Finances*. <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-de-la-vice-premiere-ministre-et-ministre-des-finances>
- Gouvernement du Canada. (2022). *Les systèmes de tarification de la pollution par le carbone au Canada*. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/fonctionnement-tarification-pollution.html>
- Granado, J., Coady, D. et Gillingham, R. (2010). *The unequal benefits of fuel subsidies: A review of evidence for developing countries*. (Document de travail du FMI WP/1-/202). (en anglais seulement) Fonds monétaire international. <https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2010/wp10202.pdf>
- Greenpeace, Institut international du développement durable et Oil Change International. (2022). *Zeroing in: A guide for the finance sector on the IEA's Net Zero Emissions scenario and its implications for oil and gas finance*. (en anglais seulement) https://www.greenpeace.org.uk/wp-content/uploads/2022/02/zeroing_in_investor_briefing.pdf
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2022). *Changement climatique 2022 : atténuation du changement climatique. Contribution du Groupe de travail III au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* [P.R. Shukla, J. Skea, R. Slade, A. Al Khourdajie, R. van Diemen, D. McCollum, M. Pathak, S. Some, P. Vyas, R. Fradera, M. Belkacemi, A. Hasija, G. Lisboa, S. Luz, J. Malley, (éd.)]. Cambridge University Press. DOI : 10.1017/9781009157926.001
- Holz, C. (2019). *Deriving a Canadian greenhouse gas reduction target in line with the Paris Agreement's 1.5°C goal and the findings of the IPCC Special Report on 1.5°C*. (en anglais seulement) <https://climateactionnetwork.ca/wp-content/uploads/2019/12/CAN-Rac-Fair-Share-%E2%80%94-Methodology-Background.pdf>
- Institut international du développement durable. (2019). *Submission to Environment and Climate Change Canada's consultation on non-tax fossil fuel subsidies*. (en anglais seulement) <https://www.iisd.org/publications/submission-environment-and-climate-change-canadas-consultation-non-tax-fossil-fuel-subsidies>
- Kahn, M., Mohaddes, K., Ng, R., Hashem Pesaran, M., Raissi, M., et Yang, J. (2019). *Long-term macroeconomic effects of climate change: A cross-country analysis*. (Document de travail du FMI WP/19/215). (en anglais seulement) Fonds monétaire international. <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/WP/2019/wp19215-print-pdf.ashx>



- McKenzie, J., Beedell, E. et Corkal, V. (2022). *Blocking ambition: Fossil fuel subsidies in Alberta, British Columbia, Saskatchewan, and Newfoundland and Labrador*. (en anglais seulement) Institut international du développement durable. <https://www.iisd.org/publications/blocking-ambition-fossil-fuel-subsidies-canadian-provinces>
- McKenzie, J. (9 décembre 2021). *Canada's Energy Future Report must go further to support climate action*. (en anglais seulement) Institut international du développement durable. <https://www.iisd.org/articles/canada-energy-futures>
- Moerenhout, T. et Irschlinger, T. (2020). *Étudier les effets des subventions aux combustibles fossiles sur le commerce*. (en anglais seulement) Institut international du développement durable. <http://iisd.org/publications/report/exploring-trade-impacts-fossil-fuel-subsidies>
- Monasterolo, I. (2020). Climate change and the financial system. *Annual Review of Resource Economics*, 299–320. (en anglais seulement) <https://www.annualreviews.org/doi/10.1146/annurev-resource-110119-031134>
- Nations Unies. (2021). *Statement on international public support for the clean energy transition*. (en anglais seulement) <https://ukcop26.org/statement-on-international-public-support-for-the-clean-energy-transition/>
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2012). *Inventory of estimated budgetary support and tax expenditures for fossil fuels*. (en anglais seulement) https://www.oecd-ilibrary.org/environment/inventory-of-estimated-budgetary-support-and-tax-expenditures-for-fossil-fuels_9789264128736-en
- Organisation de coopération et de développement économiques et Agence internationale de l'énergie. (2021). *Update on recent progress in reform of inefficient fossil-fuel subsidies that encourage wasteful consumption 2021*. (en anglais seulement) www.oecd.org/fossil-fuels/publicationsandfurtherreading/OECD-IEA-G20-Fossil-Fuel-Subsidies-Reform-Update-2021.pdf
- Organisation internationale du Travail. (2015). *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_432864.pdf
- Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation de coopération et de développement économiques et Institut international du développement durable. (2019). *Measuring fossil fuel subsidies in the context of the sustainable development goals*. (en anglais seulement) UN Environment. <https://www.unep.org/resources/report/measuring-fossil-fuel-subsidies-context-sustainable-development-goals>
- Semieniuk, G., Holden, P. B., Mercure, JF. et coll. (2022). Stranded fossil-fuel assets translate to major losses for investors in advanced economies. (en anglais seulement) *Nature Climate Change*, 12, 532–538. <https://doi.org/10.1038/s41558-022-01356-y>



Smith, R., G. Hauptman. (2020). *The polluter-pays-principle in Canadian legislation*. Nos eaux vivantes (en anglais seulement) https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/freshwateralliance/pages/2882/attachments/original/1607472801/The_Polluter-Pays-Principle_in_Canadian_Legislation.pdf?1607472801

©2022 The International Institute for Sustainable Development et Équiterre
Publié par l'Institut international du développement durable.

Cette publication est sous licence [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).

L'INSTITUT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Institut international du développement durable (IISD) est un laboratoire d'idées indépendant et primé qui vise à accélérer le développement de solutions pour parvenir à un climat stable, à la gestion durable des ressources et à des économies équitables. Nos travaux inspirent de meilleures décisions et suscitent la prise de mesures concrètes pour aider les gens et la planète à prospérer. Nous mettons en lumière ce qui peut être réalisé grâce à la collaboration entre les gouvernements, les entreprises, les organismes sans but lucratif et les communautés. Le personnel de l'IISD fort de plus de 120 membres, et ses quelque 150 associé(e)s et consultant(e)s viennent du monde entier et leur formation couvre maintes disciplines. Nos travaux touchent la vie de personnes dans presque 100 pays.

L'IISD est un organisme de bienfaisance enregistré au Canada, et visé par l'alinéa 501(c)(3) de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis. Il bénéficie de subventions de fonctionnement de base de la province du Manitoba. En outre, des fonds de projets lui sont accordés par divers gouvernements, tant au Canada qu'à l'étranger, des organismes des Nations Unies, des fondations, le secteur privé et des particuliers.

Siège

111 Lombard Avenue, Suite 325
Winnipeg, Manitoba
Canada R3B 0T4

Tel: +1 (204) 958-7700

Website: www.iisd.org

Twitter: @IISD_news

ÉQUITERRE

Équiterre travaille à rendre tangibles, accessibles et inspirantes les transitions vers une société écologique et juste. Fortement préoccupé par le phénomène des changements climatiques, l'organisme a développé une expertise importante en matière de politiques publiques visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). À travers des projets de démonstration, d'éducation, de sensibilisation, de recherche, d'accompagnement et de mobilisation, Équiterre rassemble des citoyen(ne)s, des groupes sociaux, des entreprises, des organisations publiques, des municipalités, des chercheur(euse)s et des élu(e)s dans les domaines de l'alimentation, du transport, du commerce équitable, de l'énergie durable, de la consommation et de la lutte aux changements climatiques. Équiterre compte 25 000 membres et plus de 130 000 sympathisant(e)s qui participent à ses actions. L'organisme, qui a fêté ses 25 années d'existence en 2018, est l'un des principaux organismes environnementaux de la province de Québec.

Siège

50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 340
Montréal, Québec
Canada H2X 3V4

Tel: +1 (514) 522-2000

Website: www.equiterre.org

Twitter: @Equiterre

ISBN: 978-1-894784-83-2